



## **VERSION LUE LE 2 OCTOBRE 2014**

Commission sur le transport et les travaux publics  
Ville de Montréal

Objet : Commentaires sur l'encadrement des véhicules libre-service à Montréal

Chers membres de la Commission,

Merci de nous accueillir aujourd'hui. Comme nous l'avons fait lors de la consultation publique tenue en juin 2013 sur le projet de véhicules libre-service (VLS), nous souhaitons présenter nos commentaires en ce qui a trait à l'encadrement de ce type de location de véhicules dans la métropole.

Fondé il y a plus de 20 ans, le Regroupement des loueurs de véhicules du Québec (RLVQ) représente la majorité des entreprises spécialisées dans la location à court terme au Québec. Les flottes de ses membres représentent plus de 35 000 automobiles et camions. Ces véhicules sont très présents sur tout le réseau routier québécois et sont accessibles Montréal grâce à de nombreuses succursales ou des points de service.

Les membres du RLVQ contribuent depuis longtemps à l'effort de diminution de la motorisation des ménages. En offrant la possibilité de louer des véhicules pour de courtes périodes, avec des forfaits horaires, quotidiens et de fins de semaine économiques, ils aident à la réduction de la ponction budgétaire et de l'empreinte écologique des citoyens qui auraient normalement leur propre automobile. Les locuteurs de véhicules ont donc un rôle important dans l'offre de transport à Montréal.

Bien que Autolibre/Communauto ou Car2go ne soient pas membres de notre regroupement, ces deux entreprises à but lucratif offrent des services de location à l'heure, à la journée, pour des fins de semaine ou pour de plus longues périodes. À ce titre, ils agissent dans les mêmes créneaux que les entreprises locales comme Bleu Pélican, Location Empress, Location Jean Légaré, Location Sauvageau, Location Sévigny ou les groupes nationaux comme Discount de même que les entreprises internationales comme Alamo, Avis, Budget, Enterprise, Hertz National ou U-Haul. À cet effet, nous jugeons que la durée du prêt des véhicules ne devrait pas modifier la perception des décideurs municipaux sur la nature commerciale du VLS.

D'ailleurs, veuillez noter que certains de nos membres sont déjà des joueurs importants du VLS dans les autres provinces, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Ils offrent des véhicules accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sur des campus, aux stations de transport en commun ou dans différents points de service. Ils ont déjà développé les technologies nécessaires pour mettre en place des services comparables à Autolibre ou Car2go. Nous pourrions donc voir Enterprise CarShare, Hertz 24/7, UhaulCarShare, Zipcar ou d'autres formules être mises en place à Montréal ou dans une autre partie du Québec si les conditions sont favorables à leur arrivée.

À cet effet, nous souhaitons préciser que l'équité devrait aussi être de mise lors de l'octroi de permis d'occupation pour les entreprises qui louent des véhicules. La nature des activités des membres du RLVQ, bien que similaire à celle d'Autolibre/Communauto et Car2go, nécessite une place d'affaires qui permet de faire la location des véhicules garés à proximité. Un loueur de véhicules ne devrait pas se faire refuser un permis d'occupation pour ensuite voir des voitures en autopartage ou en mode VLS s'installer au même endroit.

Dans vos efforts pour encadrer le VLS, et ce aux profits de tous les Montréalais, nous suggérons que toutes les entreprises de location de véhicules devraient avoir les mêmes avantages et les mêmes contraintes pour assurer une concurrence loyale. Ainsi, nous vous proposons les éléments suivants :

- Que les entreprises offrant du VLS paient la juste valeur pour les espaces de stationnement pour leurs véhicules, pour des vignettes de stationnement et pour tout permis exigés par les organismes municipaux. Tout allègement ou accommodement en ce sens ne pourraient que contribuer à accroître la pression, déjà très présente sur le stationnement à Montréal;
- Que les mêmes règles s'appliquent à toutes les entreprises pour l'octroi de certificat d'occupation tant pour les places d'affaires que pour les points de location;
- Que les avantages financiers soient les mêmes pour tous les joueurs du secteur de la location de véhicule;
- Que toutes les entreprises qui louent des véhicules soient traitées de façons similaires dans les communications de la ville ou de l'office du tourisme.

À titre d'industrie cotisant d'importantes sommes de taxes foncières, surtout au regard de nos nombreux points de service, nous souhaitons que la future politique municipale tienne compte que la santé financière de nos entreprises est bénéfique au développement durable de Montréal. Ainsi, nous vous demandons d'être équitable afin que les membres du RLVQ puissent offrir eux aussi des véhicules libre-service, car la location de véhicule est un service essentiel aux citoyens que ce soit pour quelques heures, quelques jours, voire quelques semaines.

En terminant, nous souhaitons remercier les membres de la Commission de leur écoute et de leur ouverture.

*Mémoire lu par Mme Nathalie Légaré, présidente du RLVQ*